

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/12/2025 - 44236 - 2000 B 80113 - 433 341 989 - A.L.C. SARL

Désignation de l'entreprise : SARL ALC			Néant		*
Adresse de l'entreprise : 30 BD BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS					
Numéro SIRET* : 43334198900021					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12			Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le : 31/12/2023
Exercice N, clos le : 31/12/2024					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030		
O	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
C	Stocks - Mat. 1ères, apros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074		
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086		
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098		
Total général (I + II)		110	112		

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	7 800
	Ecart de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	780
R	Réserves réglementées*	130	
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	
P	Report à nouveau	134	-9 097
R	Résultat de l'exercice	136	
E	Subventions d'investissement	137	
S	Provisions réglementées	140	
Total I		142	-517
Provisions pour risques et charges Total II		154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169)	172	
E	Comptes courants d'associés	173	517
S	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	517
Total général (I + II + III)		180	-0
R	(1) Dont immobilisations financières	193	
E	à moins d'un an		
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
V			
O	(3) Dont comptes courants d'associés	199	
I	débiteurs		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

										Néant			
Désignation de l'entreprise : SARL ALC										Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE										31/12/2024		31/12/2023	
P	Ventes de marchandises*			dont export	209					210			
R	Production vendue biens			et livraisons	215					214			
O	Production vendue services*			intracommunau.	217					218			
D	Production stockée* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)									222			
	Production immobilisée*									224			
E	Subventions d'exploitation reçues									226			
X	Autres produits									230			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			
H	Variation de stock (marchandises)*									236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)									238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*									240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :									242			
E	- mobilier - immobilier)												
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :									243			
	Rémunérations du personnel*									250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252			
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)									255			
P	Dotations aux provisions									256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)									259			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles									260			
	Total des charges d'exploitation (II)									264			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270			
	Produits financiers (III)									280			
D	Produits exceptionnels (IV)									290			
I	Charges financières (V)									294			
V	Charges exceptionnelles (VI)									300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies									347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D									348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)									306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)										310			
B - RESULTAT FISCAL										312	314		
Report le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2													
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles									318			
I	Provisions non déductibles*									322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324			
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC			248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option									251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration									249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													
Entreprises nouvelle (44 sexies)										986			
Zone franche urbaine (44 octies a)										987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)										127			
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)										138			
Bassins d'emploi à redynamiser										991			
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)										181			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)										989			
Bassins Urbains à dynamiser - BUD										992			
ZFANG (44 quaterdecies)										345			
Investissements et souscriptions outre-mer										344			
Zone de développement prioritaire (44 septedecies)										993			
Dont créance due au report en arrière du déficit*										346			
Dont déduct. exception. (art 39 decies)										655			
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)										643			
Dont déduct. exception. (art 39 decies B)										645			
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)										647			
Dont déduct. exception. (art 39 decies D)										648			
Dont déduct. exception. (art 39 decies E)										641			
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)										990			
Dont déduct. exception. (art 39 decies G)										649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									356			
E	Déficits antérieurs reportables* :									dont imputés/résultat :	360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS										Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	372	

Désignation de l'entreprise : SARL ALC								Néant :	*	
I	IMMOBILISATIONS									
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II	AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencs divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values													
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme												
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %										
						6	7	8										
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
	578	580	582	584	586	581	587	589										
TOTAL																		
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590													
			TOTAL		596													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ALC						Néant :		*
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
réglementée	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter lig.322 N°2033-B		780	

II	DEFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	68 130
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	68 130
Déficits de l'exercice		860	
TOTAL des déficits restant à reporter		870	68 130

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin		325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI					397

Désignation de l'entreprise : SARL ALC		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois : 12			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0	
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0	
Subv. d'exploitation reçues	113	0	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0	
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121	0	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	0	
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Exercice ouvert le : 01/01/2024		Si PME innovante		Régime "simplifié d'imposition" X		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2024		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"		taxation au tonnage	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social			
SARL ALC 30 BD BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 31800 SAINT-GAUDENS							
N° Siret		43334198900021					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPE							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
Dénomination :						N° Siret :	
Adresse :							
B ACTIVITE							
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				AMNGTS LOTISSEMENTS-CONSTRUCTION-		Si vous avez changé d'activité, cochez la	
				case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %				DEFICIT	
						(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
		Bénéfice imposable au taux normal (25%)					
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
2 Plus-values							
PVLt imposables au taux de 15%							
PVLt imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposables		PV exonérées	
à 19 %		à 19 %		à 0%		(art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) .							
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terri. entr.		Bassins d'emploi à redynamiser	
France Ruralités Revitalisation art.44 Quinquies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		Zone franche d'activité nouvelle gén.		Autres dispositifs	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septuies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		BUD, art. 44 sexdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)				Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :							
productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt							
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.							
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %							
F COMPTABILITE INFORMATISEE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						SIS-IA	
Examen de				Nom, adresse du prestataire :			
conformité fiscale							
				N° SIREN du prestataire:			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :							
- du comptable * :							
Téléphone :		0561895670		SA FIDUCIAL EXPERTISE ST-GAUDENS A		2 RUE GEORGES POMPIDOU BP 8	
				31800 SAINT GAUDENS CEDEX			
- du conseil * :							
Téléphone :							
- du C.G.A. ou du viseur conventionné:							
Visa :		N° agrément :		Viseur conventionné			
		CGA/AGA					
				A SAINT-GAUDENS		le 24/11/2025	
				Nom du déclarant : MR		ARROUY JACQUIE	
				Qualité du déclarant : GERANT			

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2024

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				☒
des titres de participation				☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement				☒
Frais externes de formation				☒
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables				☒
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				☒
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles...				
Total.....				

Dépréciations de l'actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		
Frais d'augmentation de capital.....		

Frais de développement :

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
- dont frais de développement						
- dont fonds commercial						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
---------------	--------------	------------	--------------

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.			

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	780	10,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	780	10,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charge				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....				
Dettes fiscales et sociales.....				
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	517	517		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	517	517		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Frais de développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice

Dettes garanties par des suretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Dont apprentis

Dont handicapés

Engagements de retraite et avantages similaires

Autres informations significatives

Non recensé

A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le 17 mai ,
A 14 heures,

Le soussigné Monsieur Arrouy Jacquie, Gérant de la société A.L.C
société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros .

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société Monsieur Arrouy Jacquie, a établi et arrêté les comptes annuels(bilan, compte résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024 et a également établi le rapport de gestion, sur les opérations de l'exercice écoulé.

- Charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées par l'article L.233-19 du Code de Commerce,
- Rémunérations du Gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Le Gérant approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Le Gérant prend acte que conformément à l'article L.223-19 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Gérant constate que le résultat de l'exercice est néant.

Cette résolution mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

AA

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente résolution fait mention de la convention intervenue entre la Société et une société dont le Gérant est intéressé, à savoir :

- La rémunération du Gérant Monsieur Arrouy Jacquie pour son mandat de gérant pour l'exercice écoulé a été de 0 euros .
- Le compte courant d'associé de Monsieur Arrouy Jacquie, non rémunéré, s'élevait à la somme de 279,35 euros.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Gérant décide, que sa rémunération mensuelle de Gérant restera à la somme de 0 euros et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Gérant se donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mis au voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arrouy Jacquie.



A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 MAI 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024.**

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à
0 euros de la façon suivante :

Origine

Résultat de l'exercice : 0 euros

Dotations

Autres Réserves ; 0 euros
Report à nouveau débiteur : 0 euros

Totaux 0 euros 0 euros

Le report à nouveau débiteur après l'affectation du résultat de l'exercice sera
toujours de 9 098 euros
Aucun dividende ne sera distribué à l'issue de l'assemblée.
Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.
Cette résolution mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant 

AL

SARL A.L.C
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 30 Boulevard Charles de Gaulle
31800 Saint-Gaudens
RCS TOULOUSE 433 341 989

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des articles L.227-10, aliné 1 du Code de commerce , le Gérant d'une société à responsabilité limitée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Gérant, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du dit Code.

Au titre de l'exercice écoulé les conventions visées à cet article ont été la suivante :

- Rémunérations du Gérant sur l'exercice écoulé de 0 euros Brut.
- Compte- courant d'associé non rémunéré s'élevait à la somme de 279,35 euros.

Fait à Saint-Gaudens

Le Gérant

Arrouy Jacquie

